

Pour les travaux de démolition, construction ou rénovation

Les matériaux de démolition, construction ou rénovation ne peuvent être ramassés lors de la collecte régulière des matières résiduelles à enfouir ou des matières recyclables.

Voici comment vous en départir :

- À l'Écosite de la Matapédia (voir onglet Écosite). Vous pouvez y apporter vos matériaux moyennant certains frais, affichés à l'entrée du site (gratuit pour les particuliers).
- Pour le transport de ces matériaux, les citoyens doivent obligatoirement couvrir leur chargement d'une toile ou autre recouvrement similaire. Ceci afin d'éviter que des objets, sacs ou autres matériaux tombent sur la route (les agent de la SQ peuvent émettre des contraventions, si un citoyen omet de se conformer à cette obligation).
- Pour les travaux de grande envergure, vous pouvez louer un conteneur en le réservant auprès d'une compagnie spécialisée.

Pour information, tél. : 418 629 4224.